

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC  
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/22

**Objet :** Travaux sur le réseau des eaux usées

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la demande présentée le 31/01/2022 par l'EURL QUEMION pour le compte de M. LEROUX Marc en vue d'occuper le domaine public au droit du 23 rue Jean Jaurès, afin de réaliser des travaux sur le réseau des eaux usées pour la période du 06/02/2023 au 13/02/2023,  
**CONSIDÉRANT** que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public au droit du 23 rue Jean Jaurès, afin de réaliser des travaux sur le réseau des eaux usées pour la période du 06/02/2023 au 13/02/2023.

**Article 2 :** La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa notification.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 2 février 2023



**Le Maire**  
**Barbara NETO**